

Orientation

Nature de l'activité : pratique d'orientation en terrain varié connu ou inconnu

Niveaux concernés : cycle 1, cycle 2, cycle 3

Activité d'EPS

<p>Attendus de fin de cycle</p>	<p>A la fin de l'école maternelle :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements et des contraintes variés :<ul style="list-style-type: none">○ TPS/PS<ul style="list-style-type: none">- découvrir différents aménagements et différents engins- se déplacer en mettant en œuvre une motricité inhabituelle, y prendre plaisir et découvrir ses propres possibles○ MS<ul style="list-style-type: none">- explorer des actions motrices variées de plus en plus maîtrisées dans des espaces ou avec des contraintes nécessitant des déséquilibres plus importants- affiner ses réponses○ GS<ul style="list-style-type: none">- ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir- se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés- retrouver des objets que l'on a déposés juste avant, au cours de la promenade de découverte.- se déplacer d'un lieu à un autre en choisissant l'itinéraire le plus adapté dans un milieu familier, puis dans des milieux progressivement plus lointains et moins connus <p>A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adapter ses déplacements à des environnements variés :<ul style="list-style-type: none">- réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel- l'espace est aménagé et sécurisé- respecter les règles de sécurité qui s'appliquent <p>A la fin du cycle de consolidation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Adapter ses déplacements à des environnements variés :<ul style="list-style-type: none">- réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel- connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement- identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème
--	---

<p style="text-align: center;">Compétences à développer</p>	<p>A l'école maternelle : cycle 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la réalisation d'actions motrices inhabituelles - construire des déplacements dans des espaces aménagés - utiliser les engins sollicitant des modes d'équilibre et de propulsion différents <p>Au cycle des apprentissages fondamentaux : cycle 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses déplacements à des environnements variés <ul style="list-style-type: none"> - transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices, - s'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements, - lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes - respecter les règles essentielles de sécurité, - reconnaître une situation à risque. <p>Au cycle de consolidation : cycle 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter ses déplacements à des environnements variés <ul style="list-style-type: none"> - conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité - adapter son déplacement aux différents milieux - tenir compte du milieu et de ses évolutions (vent, eau, végétation ...) - gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ - aider l'autre
<p style="text-align: center;">Qualification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant
<p style="text-align: center;">Sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Avant l'activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévoir l'utilisation d'un espace bien délimité par des routes, des lisières, des ruisseaux... ○ Les espaces d'action doivent être reconnus au préalable et ne pas présenter de danger particulier ○ S'il n'existe pas de limites naturelles, prévoir un balisage pour délimiter les espaces (rubalise) ○ Prévoir un signal sonore puissant de fin d'activité ○ Se munir d'une trousse de secours et d'un téléphone portable ○ Prévoir un véhicule en cas d'urgence ○ Consulter la météo en cas de sortie • <u>Pendant l'activité</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des groupes munis d'une montre, d'un sifflet ○ Imposer les consignes de : rester par groupe, respecter l'espace délimité, respecter les horaires. • <u>Sécurité active :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Respecter les zones balisées et les espaces délimités ○ Respecter les horaires de fonctionnement de l'activité ○ Ne pas laisser un élève isolé <p>Le passage en milieu inconnu ne peut se faire qu'après avoir développé les capacités de déplacement dans des milieux progressivement élargis, lointains, diversifiés, et de moins en moins connus</p>

<p>Conditions de pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Site d'accueil</u> : circuit aménagé, parcours balisé, terrain naturel accidenté • <u>En cas de sortie scolaire</u> : prévoir les normes d'encadrement des sorties scolaires • <u>Equipement vestimentaire</u> : vêtement de pluie, bonnes chaussures, tenue adaptée • <u>Equipement technique</u> : <ul style="list-style-type: none"> ○ munir chaque groupe d'une montre ○ cartes sous plastique ○ crayon à papier et gomme ○ un sifflet par groupe
<p>Recommandations pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une unité d'apprentissage de 10 à 15 séances • Organiser des groupes de 3 élèves • Prévoir les points de départ et d'arrivée au même endroit • L'organisation, la longueur, la durée, la difficulté, le rythme des déplacements seront adaptés au niveau des élèves
<p>Remarques particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche administrative auprès des propriétaires de terrains (par exemple l'ONF...) • Rencontre avec le garde forestier • Si enfants égarés, prévenir sans tarder la gendarmerie (17) • Renseignements complémentaires auprès du CPC-EPS
<p>Textes de références</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Circulaire n°92-196 du 3.7.1992, BOEN n°29 (Intervenants Extérieurs) • Circulaire n°99-136 du 21.9.1999, BOEN n°7 (sorties scolaires). • Circulaire n°2004-138 du 13.7.2004, BOEN n° 32 (EPS et sport scolaire). • Décret n°2015-372 du 31-3-2015, BOEN n°17 (socle commun). • Arrêté du 9.11.2015, BOEN spécial n°11 (programmes). • Décret n°2017-766 du 4 mai 2017 (agrément intervenants extérieurs). • Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6-10-2017, BOEN n°34 (encadrement de activités physiques et sportives)